

## COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE (CSS) DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU VALLON DU FOU (MARTIGUES)

### Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2017

Etaient présents, représentés ou avaient donné pouvoir :

- Représentants des services de l'Etat :  
Monsieur **SENATEUR Jean-Marc**, Sous-préfet de l'Arrondissement d'Istres ;  
Madame **SERRES Sandrine** et Monsieur **CHRISTIEN Gwendal**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA).
- Représentants des collectivités territoriales :  
Monsieur **CRAVERO Patrick**, Commune de Martigues.  
Monsieur **VILLANUEVA Jean-Marc**, Commune de Martigues, a donné pouvoir à Monsieur CRAVERO Patrick.
- Représentants des Associations :  
Monsieur **CHEINET Jean-Claude**, Mouvement national de lutte pour l'environnement ;  
Monsieur **LOUCHON Thierry**, CIQ de Saint-Pierre ;  
Monsieur **PARENTI Patrick**, Association de sauvegarde protection nature environnement.
- Collège exploitants de l'installation classée :  
Monsieur **CAMBESSEDES Henri**, Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;  
Madame **DEGIOANNI Sophie**, Conseil de Territoire du Pays de Martigues, a donné pouvoir à Monsieur CAMBESSEDES Henri.
- Collège Salariés de l'installation classée  
Monsieur **MUCCINI Patrice**, salarié du CTD du Vallon du Fou ;  
Monsieur **PIGNATEL Serge**, salarié du CTD du Vallon du Fou ;  
Monsieur **CARLES Mickaël**, salarié du CTD du Vallon du Fou, a donné pouvoir à Monsieur PIGNATEL Serge ;  
Monsieur **OLIAS Gilbert**, salarié du CTD du Vallon du Fou, a donné pouvoir à Monsieur MUCCINI Patrice.

Assistaient également en tant qu'invités :

Monsieur **MOUREN Roland**, membre du bureau de la Métropole, délégué à la Propreté et aux déchets.  
Monsieur **GISCLARD Daniel**, représentant de Monsieur MERTZ Jean-Marc, Métropole Aix-Marseille-Provence ;  
Monsieur **GERMAIN**, représentant de Monsieur **ALLIONE Grégory**, SDIS 13.  
Madame **ATAY Alice** et Messieurs **BLANES Laurent**, **CASERTA Vincent**, **GRACI Grégory**, **MICONNET Bernard**, Territoire du Pays de Martigues ;

Etaient excusés :

- Représentants des services de l'Etat :  
Monsieur **D'HARCOURT Claude**, Agence Régionale de Santé (ARS PACA), Délégation départementale des Bouches du Rhône.
- Représentants des collectivités territoriales :  
Monsieur **OLIVE Robert**, Commune de Martigues.
- Représentants des Associations :  
Monsieur **PUECH Sylvestre**, CIQ des Laurons.
- Collège exploitants de l'installation classée :  
Madame **ALIPHAT Béatrice**, Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

-----  
Monsieur Henri CAMBESSEDES, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues (Métropole Aix-Marseille-Provence) souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Commission.

Monsieur Jean-Marc SENATEUR, Sous-préfet de l'Arrondissement d'Istres, Président de séance, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Le quorum étant atteint, la Commission peut se tenir et délibérer valablement.

Monsieur Jean-Marc SENATEUR rappelle en préambule les missions de la CSS :

- ✓ Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux voisinage, à la santé, à la sécurité et la salubrité publiques, à l'agriculture, à la nature, l'environnement et les paysages, à l'utilisation rationnelle de l'énergie à la conservation des sites et des monuments ainsi qu'aux éléments du patrimoine archéologique.
- ✓ Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité.
- ✓ Promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts susmentionnés.

Elle est, à cet effet, tenue régulièrement informée :

- ✓ Des décisions individuelles dont ces installations font l'objet.
- ✓ Des incidents ou accidents survenus à l'occasion du fonctionnement de ces installations.

Tout exploitant peut présenter à la commission, en amont de leur réalisation, ses projets de création, d'extension ou de modification de ses installations.

Monsieur Jean-Marc SENATEUR rappelle ensuite l'ordre du jour fixé pour la séance :

- ✓ Modification de l'arrêté préfectoral de la CSS
- ✓ Approbation du compte-rendu de la CSS du 16 novembre 2016
- ✓ Bilan 2016 et 1er semestre 2017
- ✓ Bilan des inspections DREAL 2016 et 2017
- ✓ Point sur le prétraitement des ordures ménagères
- ✓ Information sur le projet de valorisation du biogaz
- ✓ Questions diverses
- ✓ Visite du site

Monsieur Jean-Marc SENATEUR apporte quelques éléments sur la stratégie nationale de gestion des déchets. Le traitement des déchets doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

Localement, un schéma d'ensemble pour le territoire métropolitain et un plan régional, en cours d'élaboration, définissent la stratégie pour une gestion efficace des déchets, la prévention de la production et la limitation du nombre de sites d'élimination.

Monsieur Roland MOUREN, Membre du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Délégué à la propreté et aux déchets, fait part de difficultés relatives à la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire métropolitain, liées notamment à la mise en place récente de la Métropole.

Il indique également que les objectifs réglementaires en matière de prévention de la production de déchets, fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment la baisse de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant de 2010 à 2020, lui semblent très ambitieux et difficilement atteignables.

Monsieur Roland MOUREN rappelle cependant l'important travail qui est réalisé en partenariat avec CITEO (ex Eco-EMBALLAGE) sur le territoire, pour améliorer le tri en quantité et en qualité et ainsi limiter les apports de déchets dans les sites d'élimination.

Monsieur Roland MOUREN signale également qu'une part non négligeable de déchets issus d'activités économiques sont traités par la collectivité. Une amélioration du maillage des déchèteries réservées aux professionnels devrait permettre de sortir ces gisements des volumes de déchets ménagers et assimilés.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc SENATEUR propose de passer à la présentation concernant le Centre de Traitement des déchets du Vallon du Fou.

Le support de présentation est fourni en pièce jointe du présent compte-rendu.

## **NOUVEL ARRETE PREFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CSS**

---

Un arrêté préfectoral, en date du 22 février 2017, a modifié à la composition de la Commission de Suivi de Site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à Martigues exploitée par la Métropole Aix Marseille Provence.

Cette modification de la composition de la CSS n'a pas d'incidence pour la composition du Bureau.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 16/11/16**

---

Aucune voix contre n'étant exprimée, le compte-rendu de la CSS du 16/11/2016 est approuvé définitivement.

## **BILAN 2016 ET 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017**

---

Il peut être retenu que tant du point de vue du volume, du tonnage que de la densité, l'exploitation de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) du Vallon du Fou a respecté en 2016 le phasage prévisionnel ainsi que les contraintes d'exploitation imposées.

Concernant la plateforme de compostage de déchets verts, il est à souligner que malgré la bonne qualité du produit fini, la Métropole rencontre des problèmes d'exutoires pour ce compost.

En matière d'analyses et de contrôles, les résultats sur les prélèvements trimestriels de 2016 présentent une valeur légèrement non conforme pour les AOX due :

- ✓ soit au lessivage des déchets provoqué par le début d'exploitation de l'alvéole 2,
- ✓ soit aux seuils de détection de ces éléments lors des analyses.

Le dépassement de la conformité pour les AOX dissous n'a aucune incidence sur le fonctionnement de la station d'épuration de Martigues qui est le système de traitement final des lixiviats du Vallon du Fou, ainsi que sur son milieu récepteur (canal de Caronte).

A ce sujet, Mme Sandrine SERRE, Inspectrice DREAL UD13 Martigues, précise qu'une attention particulière sera portée sur ce paramètre fin 2017 et début 2018. Si la non-conformité persistait, il serait nécessaire d'envisager la mise en place d'un système de prétraitement des lixiviats sur site avant envoi en station d'épuration pour traitement.

## **BILAN DES INSPECTIONS DREAL 2016 ET 2017**

---

Concernant le contrôle inopiné réalisé par la DREAL, le 27/09/2016, Mme Sandrine SERRES indique que ce contrôle s'est déroulé dans le cadre d'une action régionale. Toutes les ISDND de la Région PACA ont été inspectées la même semaine avec comme thématique la vérification du caractère ultime des déchets éliminés dans ce type d'installation. Au Vallon du Fou, trois écarts ont été constatés. Ils ont tous fait l'objet d'actions correctrices mises en place au 2<sup>ème</sup> semestre 2016, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2017, jusqu'à la validation par la DREAL.

Concernant le contrôle du 29/06/2017, Mme Sandrine SERRES indique que les principaux écarts constatés étaient dus aux nouvelles exigences imposées par l'Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux qui n'ont pas encore été intégrées par l'exploitant, notamment en ce qui concerne les analyses sur les lixiviats, les eaux souterraines, les eaux de ruissellement et de voirie.

Elle ajoute qu'une publication à ce sujet sera faite sur le site Internet de la DREAL.

Monsieur Thierry LOUCHON, Président du CIQ de Saint-Pierre, demande à pouvoir bénéficier de précisions sur l'action RSDE.

Mme Sandrine SERRES apporte les éléments d'explication suivants.

L'action RSDE répond à l'ambition européenne d'améliorer la qualité de l'environnement aquatique et de garantir la santé des populations. Une première phase de l'action (RSDE 1) qui s'est déroulée de 2002 à 2007 a permis de réaliser l'inventaire de 106 substances chimiques dans les rejets aqueux de près de 3000 sites industriels. Depuis 2009, l'action RSDE 2 consiste en la mise en place d'actions généralisées à l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et ayant un rejet dans le milieu aquatique. Ces actions sont déclinées par secteur industriel et concernent la surveillance, la quantification et la réduction des flux de substances dangereuses.

Lors d'une première phase dite de surveillance initiale, les exploitants sont tenus de réaliser des campagnes d'analyses comprenant six mesures mensuelles et portant sur des substances susceptibles d'être présentes dans les effluents de leurs installations en raison de la nature de leurs activités. Les substances dangereuses rejetées en quantités significatives ou posant un problème de compatibilité avec la masse d'eau réceptrice sont ensuite maintenues en surveillance pérenne et font l'objet d'études de réduction le cas échéant. Au regard des conclusions de ces études, les exploitants doivent mettre en place des actions afin de supprimer ou de réduire de manière effective les substances dangereuses présentes dans les eaux rejetées par leurs établissements.

Ces actions de réduction ciblées participent ainsi à l'effort national pour le respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau que sont l'atteinte du bon état des masses d'eau ainsi que la réduction et la suppression des rejets de certaines substances dangereuses vers le milieu aquatique.

Depuis 2009, plus de 5000 sites industriels ont fait l'objet d'une expertise de la part de l'Inspection des installations classées dans le cadre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE 2). Près de 4800 établissements ont été conduits à rechercher des substances dangereuses dans leurs rejets.

Les prescriptions de campagnes initiales d'analyse de substances dangereuses dans les effluents des sites industriels à enjeux sont achevées depuis début 2015. L'action RSDE est désormais concentrée sur la recherche et la mise en œuvre d'actions de réduction des flux de substances dangereuses.

Mme Sandrine SERRES informe les membres de la CSS qu'une information plus complète leur sera communiquée à ce sujet.

## **POINT SUR LE PRETRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

---

Concernant la collecte sélective des ordures ménagères, Monsieur Henri CAMBESSEDES fait part de difficultés rencontrées par le service pour le tri des déchets dans les zones d'habitat vertical. Des colonnes semi-enterrées ont été installées dans le quartier de Saint-Roch à Martigues pour inciter les habitants à mieux trier.

Monsieur Laurent BLANES, Directeur de la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues, indique que ce type d'expérience a porté ses fruits en centre-ville. Il ajoute que ce type de dispositif sera

étendu pour les projets ANRU avec un travail en amont avec les bailleurs et une importante campagne de communication auprès de la population.

Monsieur Roland MOUREN, ajoute d'une étude est en cours pour la création d'une unité automatisée de tri des déchets à l'échelle métropolitaine. L'assistant à maîtrise d'ouvrage devrait rendre ses conclusions dans l'année 2018.

Mme Sandrine SERRES précise qu'il existe déjà à Martigues une installation de tri exploitée par la société DELTA RECYCLAGE.

Monsieur Jean-Claude CHEINET, Président de l'association Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, demande s'il ne serait pas envisageable qu'il soit créé deux ou trois unités de tri pour la Métropole compte tenu de l'aire géographique à couvrir et des émissions de gaz à effet de serre qui seraient générées par les transports s'il y avait une seule installation.

Monsieur Thierry LOUCHON fait part de dysfonctionnement concernant le ramassage et l'organisation du tri sélectif dans le quartier de Saint-Pierre à Martigues. Les conteneurs destinés au tri sélectif débordent régulièrement ce qui entraîne une dispersion de ces déchets (légers) dans le quartier.

Il s'inquiète également de l'éventuelle future mise en place d'une collecte sélective des déchets fermentescibles.

Monsieur Laurent BLANES indique qu'une collecte des fermentescibles issus des ménages en porte à porte est techniquement très difficile. La première étape consiste à identifier les gros producteurs (restauration, grandes surfaces...) de manière à capter des gisements significatifs.

## **INFORMATION SUR LE PROJET DE VALORISATION DU BIOGAZ**

---

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a confié au cabinet EODD Ingénieurs Conseils une mission d'évaluation du potentiel gazeux de l'ensemble de l'ISDND du Vallon du Fou et de cartographie des émissions gazeuses.

Le gisement de biogaz est déjà suffisant pour envisager sa valorisation énergétique (production de gaz ou d'électricité).

La fin de l'année 2017 et l'année 2018 permettront de réaliser les études complémentaires et le montage administratif des appels d'offres nécessaires à la conception du projet ainsi que les travaux d'aménagement préparatoires de façon à ce que la valorisation du biogaz puisse être effective à l'horizon fin 2019/début 2020.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Jean-Marc SENATEUR conclue la réunion en indiquant que le bon fonctionnement du Centre de Traitement du Vallon du Fou est le témoignage de l'engagement des élus du territoire. Il salue le travail qui est mené pour lutter contre les odeurs et les envols ainsi que pour anticiper les travaux d'aménagement.

Monsieur Henri CAMBESSEDES remercie le personnel exploitant pour leur engagement.

Monsieur Jean-Marc SENATEUR remercie l'ensemble des participants pour leur présence et il lève la séance. Il invite ceux qui sont intéressés à se rendre au Vallon du Fou pour une visite du site.